

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2016 à 20h30

COMPTE RENDU

Etaient présents

M. Alain VENOT, maire,

M. Sid-Ahmed ROUIDI, Mme Marie LEVASSOR, Mme Nadège BOISSIÈRE, M. Philippe DUPRIEU, Mme Alice BAUDET M. Emmanuel BIWER, Mme Jeanine VILLETTE, Mme Sihame KHALIL, M. André GALERNE, adjoints au maire,

Mme Francine BADAIRE, Mme Nicole PETIT, Mme Soizic BERTIN, M. Mickaël BERTRON, M. Damien BESLAY, conseillers municipaux délégués,

M. Serge HÉNAULT, Mme Maria TEIXEIRA, Mme Florence GAUTHIER, Mme Kelly LOCHON, M. Xavier CHABANNES, Mme Nadine FRADET, Mme Alice SÉGU, M. Jérôme PHILIPPOT, M. Jérôme REBOURS, Mme Claudine BADUFLE, M. Laurent BRIAND, M. Fabien VERDIER, M. Rémi COLAS, M. Didier HUGUET, conseillers municipaux,

Etaient absents et excusés

M. Hervé GATEAU (pouvoir à M. Alain VENOT), M. Ali YURT (pouvoir à M. Sid-Ahmed ROUIDI), Mme Christine VALENTINI (pouvoir à M. HUGUET).

Était absent

M. Christophe DOLBEAU

Secrétaire de séance

Mme Florence GAUTHIER

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2016

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 04 février 2016.

Le conseil municipal,

À l'exception de Monsieur HUGUET et Madame VALENTINI, représentée par Monsieur HUGUET qui s'abstiennent.

Approuve le procès-verbal de la séance du 04 février 2016.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Prends acte du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2016.

ACQUISITION DES LOCAUX DE LA GSP – DEMANDE D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDÉPARTEMENTAL (E.P.F.L.I.) FONCIER CŒUR DE FRANCE

Monsieur le Maire indique que la commune envisage d'acquérir les biens situés à Châteaudun – 53A, 57 rue de Jallans et 27 boulevard Toutin figurant au cadastre sous les références AM numéro 43-281 et 292 pour une contenance totale de 2ha 00a 94ca, afin de compléter la maîtrise foncière nécessaire à la poursuite du programme urbain « Cœur de Ville – Centre élargi ». Ce programme dont la première définition date de 1975 – 1976, s'est déjà concrétisé par l'achat de friches SNCF qui ont permis la construction de la médiathèque et la reconversion de la halle marchandises en espace dédié aux grandes manifestations, et se poursuit aujourd'hui par l'acquisition et la reconversion de la caserne Kellermann. La reconversion du site GSP constitue l'étape suivante de ce programme urbain ambitieux.

À cette fin, et faute d'avoir pu obtenir un accord amiable avec le propriétaire, la Ville souhaite faire appel à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour que celui-ci réalise pour son compte ladite acquisition et qu'il porte les biens acquis durant une durée à déterminer, avec la possibilité de procéder rapidement à des démolitions de bâtiments vétustes et dangereux.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il résulte de l'extension de l'EPFLI du Loiret, créée par arrêté préfectoral du 3 décembre 2008, conformément à l'article L.324-2 du Code de l'Urbanisme, aux départements d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, par décision de l'assemblée générale en date du 23 juin 2014.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour acquérir des terrains ou des biens immobiliers bâtis pour le compte de ses membres, conserve et gère ces réserves foncières puis

les rétrocède aux collectivités suivant les termes d'une convention à intervenir qui précisera la formule de portage financier retenue.

La Communauté de Communes du Dunois qui a adhéré à l'EPFLI Foncier Cœur de France par délibération du 27 mai 2015, pour porter aussi bien ses projets que des projets communaux, a, par courrier électronique en date du 10 février 2016 et par courrier en date du 25 février 2016, fait part de son intention de s'associer à la Ville pour mener à bien cette opération et qu'elle y émet d'ores et déjà un avis favorable. La présente question est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) pour l'acquisition des biens situés à Châteaudun – 53A, 57 rue de Jallans et 27 boulevard Toutin figurant au cadastre sous les références AM numéro 43-281 et 292 pour une contenance totale de 2ha 00a 94ca,

Prends acte que l'EPFLI Foncier Cœur de France est autorisé à négocier pour l'acquisition de ces biens et signer les promesses de vente correspondantes,

Autorise le directeur de l'EPFLI à engager la procédure d'expropriation portant sur les biens ci-dessus visés, le cas échéant et à signer tous documents, pièces et actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS – DÉPLACEMENT A MARCHENA

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion de la fête du jumelage qui se déroulera du 07 au 10 avril 2016 la ville de MARCHENA (ESPAGNE) a invité une délégation dunoise à se rendre se place afin d'y participer.

Cette délégation sera composée de Monsieur le Maire, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Monsieur Emmanuel BIWER, adjoints au maire, et de Monsieur Xavier CHABANNES, conseiller municipal.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise la prise en charge des frais liés aux transports et aux séjours de Monsieur le Maire, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Monsieur Emmanuel BIWER et Monsieur Xavier CHABANNES à l'occasion de cette fête du jumelage.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire indique que par délibération numéro 2014-063 du 29 avril 2014, le conseil municipal avait élu les délégués pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Monsieur Eric GOZILLON, membre de ce conseil d'exploitation, nous a informé de sa démission en date du 22 janvier 2016.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise le remplacement de Monsieur Eric GOZILLON au sein dudit conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme par Monsieur Guillaume BEAUREPAIRE.

MARCHÉ D'EXECUTION D'UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN ET DE TRANSPORTS DE PERSONNES – MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 2012-036 du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché d'exécution d'un service public de transport urbain et de transport de personnes avec les Cars Dunois.

Ce marché a été passé suivant une procédure d'appel d'offres en application des articles 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics.

Il comprend trois lots :

- . lot n° 1 transport urbain d'un montant initial de 429 431,14 € HT,
- . lot n° 2 ramassage scolaire. Les montants sont forfaitaires en fonction des trajets et de la capacité des cars (estimation 72 000,00 € HT par an),
- . lot n° 3 activités scolaires, périscolaires, extrascolaires et autres. Les montants sont forfaitaires en fonction des trajets et de la capacité des cars (estimation 59 700,00 € par an).

Le lot n° 1 transport urbain a été modifié par trois avenants :

- . avenant n° 1 du 2 octobre 2012 d'un montant de 2 073,44 € HT,
- . avenant n° 2 du 26 décembre 2012 d'un montant de 17 582,74 € HT,

. avenant n° 3 du 6 juillet 2015 sans incidence financière.

Le lot n° 2 ramassages scolaires a été modifié par deux avenants :

. avenant n° 1 du 28 décembre 2012 d'un montant de 888,18 € HT
. avenant n° 2 du 24 octobre 2014 d'un montant de 12 206,36 € HT.

Le marché arrivant à expiration le 31 mars 2016, une nouvelle consultation va être lancée.

Afin d'instruire la procédure d'appel d'offres relative au prochain marché de transports, il y a lieu de passer un marché complémentaire d'une durée de quatre mois (du 1er avril au 31 juillet 2016), conformément à l'article 35 II 5°) du code des marchés publics.

L'estimatif de la dépense est le suivant :

Lot n° 1 transport urbain :	155 328,32 € HT
Lot n° 2 ramassage scolaire :	29 841,29 € HT
Lot n° 3 activités scolaires – périscolaires extrascolaires et autres :	48 600,00 € HT
	<hr/>
	233 769,61 € HT

Les membres de la commission d'appel d'offres ayant approuvé, à l'unanimité, la proposition de passer un marché complémentaire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire à intervenir avec la société CARS DUNOIS.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n° 2016-001 à n° 2016-061 arrêtées au 15 février 2016.

Séance levée à 21h40

Madame Florence GAUTHIER
Secrétaire de Séance